



© www.lesriceys-champagne.com

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terroir des Riceys appelé à faire « référence »

Les coteaux d'Aÿ ont ouvert la voie dans la Marne, ceux des Riceys sont aujourd'hui mobilisés et, ultérieurement, la démarche s'élargira à un site viticole de l'Aisne. Au total, trois terroirs pilotes doivent servir à promouvoir le développement durable de la filière champenoise, dans le cadre de la candidature à l'Unesco, à travers le programme AGIR (Aménagement et Gestion du Rable des coteaux, maisons et caves de Champagne).

Le travail engagé par l'association Paysages du Champagne ne s'est donc pas arrêté quand le Gouvernement a retenu, en janvier dernier, la Chaîne des Puits et la grotte Chauvet pour les présenter au classement du Patrimoine mondial de l'Unesco. Au contraire, preuve que l'association, l'interprofession et tous les partenaires actifs sur ce dossier champenois, attendent leur tour (en janvier 2014) avec patience, abnégation et optimisme. Les

efforts se poursuivent sur le terrain, y compris loin des trois sites emblématiques (Butte Saint-Nicaise, Avenue de Champagne à Épernay, Hautvillers et coteaux environnants) sur lesquels il a été choisi de capitaliser afin de faire bénéficier, un jour prochain, du label Unesco, à toute la Champagne, par capillarité.

Situé dans la zone d'engagement, comprenant les 319 communes viticoles de l'appellation Champagne, le terroir des Riceys n'a certainement pas été retenu par hasard par le CIVC, dans le cadre du déploiement de ce programme AGIR mené en concertation avec les parties prenantes des terroirs visés. D'abord, c'est le plus grand terroir de la Champagne (800 ha, 260 exploitants), ensuite, c'est le seul à détenir trois AOC. Dans l'Aube, il était logiquement appelé à faire « référence », pour reprendre un vocable plusieurs fois utilisé fin mars, lors de la soirée de lancement organisée dans la salle des fêtes de la commune, en présence du député-maire Jean-Claude Mathis et d'une assistance nombreuse et attentive.

Jean-Marie Barillère, dont c'était la toute première apparition dans le vignoble en tant que président de l'UMC, a lancé les débats en rappelant qu'il y avait désormais

« une obligation à produire en respectant l'environnement, en prenant en compte notre impact. On peut se servir des ressources naturelles, à condition de bien les entretenir », a-t-il insisté en pensant aux générations futures et en souhaitant que les Riceys servent *« d'exemple »* en la matière. Pour sa part, le co-président du CIVC, Pascal Férat, président du SGV, a évoqué, dans la foulée, l'ambition que les trois sites retenus *« deviennent des modèles »* et que cela fasse *« boule de neige »* ensuite dans toutes les communes viticoles. Le but, selon lui, est de s'engager collectivement dans *« une démarche de progrès »*.

Phase de diagnostic en cours

Après que Jean-Luc Barbier, en remplacement de Pierre Cheval, empêché, a fait un point complet sur la candidature « marathon » Unesco, obligeant à aller *« toujours de l'avant et toujours plus haut »*, Arnaud Descôtes, pour le CIVC, a développé l'intérêt de la démarche AGIR et surtout la façon de la conduire, en partenariat étroit avec les structures viticoles sur les trois sites pilotes. *« Notre démarche est basée sur le volontariat, elle doit s'appuyer sur des dynamiques collectives »,*

a-t-il martelé avant de décliner les quatre enjeux environnementaux majeurs à la base de ce travail de fond : maîtrise des intrants et des risques pour la santé et l'environnement ; préservation et mise en valeur du terroir, de la biodiversité et des paysages ; gestion responsable de l'eau, des effluents, des sous-produits et des déchets ; défi énergétique et climatique.

La chef de projet environnement du CIVC, Alexandra Bonomelli, associée à l'Aubois, Bruno Duron sur le site des Riceys, a annoncé que la phase 1 en démarrage consistait en un état des lieux le plus complet possible du terroir riceton (diagnostic paysager, structures des exploitations, encépagements, occupation du sol...). Aux données déjà emmagasinées par le CIVC, s'ajouteront celles recueillies au moyen de questionnaires adressés aux exploitants afin de mieux cerner les pratiques de vitiviniculture durable, notamment. Viendra ensuite le temps du plan d'action (phase 2), avec mise en place d'indicateurs de suivi et des accompagnements techniques et financiers (phase 3). *« Le point de départ d'une nouvelle aventure sur le chemin de l'exemplarité »,* a résumé Jean-Luc Barbier.

••• Philippe Schilde